

D. 2022/545 (P)

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution de subventions à divers groupements et associations
à caractère sportif au titre de l'année 2022

P.J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

Animée par la volonté constante de s'appuyer sur les valeurs du sport pour asseoir le renforcement de la cohésion sociale, la ville de Nouméa poursuit son programme de développement et de diversification des pratiques sportives au profit de tous les publics.

Chaque année, un volet de subventions, qui s'élève pour l'année 2022 à un montant de 10 millions de francs CFP, est ainsi alloué aux associations œuvrant dans ce domaine.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les subventions sollicitées par six groupements et associations dont les activités participent activement à la vie de la cité et qu'il apparaît opportun de soutenir financièrement.

En effet, ceux-ci respectent les critères d'attribution des subventions définis pour l'organisation d'évènements sportifs, notamment leur rayonnement, le type de public prioritairement visé, leur localisation et ampleur ainsi que l'existence de partenariat(s) avec des acteurs publics et/ou privés.

La liste des demandes de subvention est détaillée dans les tableaux ci-annexés.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement de subventions à six groupements et associations pour un montant total de 1 300 000 francs CFP.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 25 mai 2022

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DEMANDES DE SUBVENTION A CARACTERE SPORTIF RETENUES

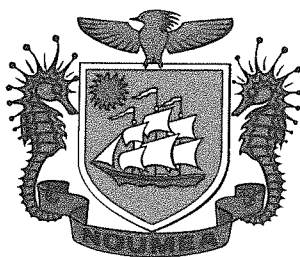
Budget annuel subventions de fonctionnement : 10 000 000 F/CFP
 Budget déjà attribué : 0 F/CFP
 Reliquat budget : 10 000 000 F/CFP
 Proposition d'attribution du SMS : 1 300 000 F/CFP
 Disponible après proposition du SMS : 8 700 000 F/CFP

NOM DE L'ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE (F/CFP)	COUT TOTAL DU PROJET (F/CFP)	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES (F/CFP)	MONTANT PERCU EN 2021 (F/CFP)	MONTANT PROPOSE EN 2022 (F/CFP)
COMITE REGIONAL DE GYMNASTIQUE DE NC	1986	Aide financière pour l'accueil des écoles maternelles et primaires publiques de la commune	900 000 F	2 240 000 F	GNC : 100 000 F	0 F	800 000 F
CERCLE NAUTIQUE CALEDONIEN Président : M. Mathieu LANDRIEU	1949	Demande d'aide financière pour l'organisation de la «NEW GROUPAMA RACE»	500 000 F	21 500 000 F	GNC : 1 500 000 F PS : 1 500 000 F AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS : 500 000 F AIDES PRIVEES : 17 500 000 F	0 F	300 000 F
CERCLE DES NAGEURS CALEDONIENS Présidente : Mme Valérie LECAMUS	1964	Demande d'aide financière pour l'organisation du «MEETING MOBIL»	100 000 F	3 300 000 F	ETAT : 200 000 F GNC : 200 000 F PS : 150 000 F AIDES PRIVEES : 2 000 000 F	0 F	50 000 F
COMITE DE CYCLISME DE LA PROVINCE SUD Président : M. Renato PORTERAT	1990	Demande d'aide financière pour l'organisation du «TROPHEE REGIONAL DES JEUNES CYCLISTES CALEDONIENS»	80 000 F	250 000 F	ETAT : 80 000 F	0 F	50 000 F

NOM DE L'ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE (F/CFP)	COUT TOTAL DU PROJET (F/CFP)	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES (F/CFP)	MONTANT PERCU EN 2021 (F/CFP)	MONTANT PROPOSE EN 2022 (F/CFP)
ECOLE CALEDONIENNE DE VELO Présidente : M ^{me} Patricia MOUTRY	2014	Demande d'aide financière pour l'organisation de «L'OMNIUM»	50 000 F	190 200 F	ETAT : 65 000 F AIDES PRIVEES : 75 000 F	100 000 F	50 000 F
VELOCE CLUB CALEDONIEN MONT-DORE Président : M. Daniel CORNAILLE	1892	Demande d'aide financière pour l'organisation du «GRAND PRIX ROGER LAROQUE»	100 000 F	234 000 F	/	50 000 F	50 000 F
TOTAL						1 300 000 F	

DEMANDE DE SUBVENTION A CARACTERE SPORTIF NON RETENUE

NOM DE L'ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE (F/CFP)	COUT TOTAL DU PROJET (F/CFP)	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES (F/CFP)	MONTANT PERCU EN 2021 (F/CFP)	MONTANT PROPOSE EN 2022 (F/CFP)
CERCLE NAUTIQUE CALEDONIEN Président : M. Mathieu LANDRIEU	1949	Demande d'aide financière pour l'organisation du «TROPHEE DES JEUNES MARINS ET ARTISTES»	500 000 F	9 000 000 F	Etat : 1 500 000 F GNC : 3 000 000 F PS : 100 000 000 F PN : 1 000 000 F PI : 1 000 000 F AUTRES COMMUNES : 1 000 000 F AIDES PRIVEES : 2 000 000 F	200 000 F	DEFAVORABLE Le même évènement organisé en 2021 n'ayant pu se dérouler que pour une seule étape (celle des îles) la subvention octroyée en 2021 servira pour l'évènement de 2022



VILLE DE NOUMEA

D. 2022/545 (P)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 14 juin à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Kimberley BARONI
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELIERE
	M.	Patrick GUILLON	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Fabienne CHARDIGNY	M.	Michel DESMEUZES
	M.	Warren NAXUE	Mme	Christine BELLET
	Mme	Pascale SERVENT	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
DATE DE CONVOCAION	Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Liliane CONDOUMY
08.06.2022	M.	Nicolas BRIGNONE	Mme	Muriel GERMAIN
	M.	Philippe BLAISE	Mme	Christiane SARIDJAN
	Mme	Naïa WATEOU	Mme	Magali MANUOHALALO
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
DATE D'AFFICHAGE	M.	Christophe DELESSERT	Mme	Laurie HUMUNI
08.06.2022	Mme	Charlotte THAIWE	Mme	Veylma FALAE
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Emmanuel BERART
	M.	Bruno CAPY	M.	Eric MELTESALE
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Davina FAUA
	M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Bernard LAVANDIER

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Tristan DERYCKE	Mme	Stéphanie PAIMAN
conseillers en exercice	: 53	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Claude CHARLOT
		Mme	Françoise SUVE	M.	Makaokio FIHIPALAI
Nombre de présents	: 36	M.	Marc ZEISEL	M.	Patrick SAKOUMORI
Nombre de votants	: 52	M.	Michel FONGUE	M.	Daniel HINSCHBERGER
(16 procurations)		Mme	Janine BAJON	M.	Joseph BOANEMOA
		Mme	Vaimoé ALBANESE	Mme	Christine LE SAINT
		Mme	Cindy PRALONG	Mme	Jeanne POELLABAUER
		M.	Luc BRUN		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022/ 545
attribuant des subventions à divers groupements et associations
à caractère sportif au titre de l'année 2022

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **14 JUIN 2022**

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/128 du 23 février 2022 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2022,

VU les demandes de subvention en date des 13 et 17 décembre 2021, des 22 et 25 février, 22 et 28 mars 2022,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/61 du 25 mai 2022,

La commission de la solidarité, jeunesse, culture et sport entendue en séance du 31 mai 2022,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Sont attribuées des subventions pour un montant total d'un million trois cent mille (1 300 000) francs CFP aux groupements et associations à caractère sportif suivants :

COMITE REGIONAL DE GYMNASTIQUE DE NOUVELLE-CALEDONIE Pour l'accueil des écoles maternelles et primaires publiques de la commune	800 000 francs CFP
CERCLE NAUTIQUE CALEDONIEN Pour l'organisation de la «NEW GROUPAMA RACE»	300 000 francs CFP
CERCLE DES NAGEURS CALEDONIENS Pour l'organisation du «MEETING MOBIL»	50 000 francs CFP
COMITE DE CYCLISME DE LA PROVINCE SUD Pour l'organisation du «TROPHEE REGIONAL DES JEUNES CYCLISTES CALEDONIENS»	50 000 francs CFP
ECOLE CALEDONIENNE DE VELO Pour l'organisation de «L'OMNIUM»	50 000 francs CFP
VELOCE CLUB CALEDONIEN MONT-DORE Pour l'organisation du «GRAND PRIX ROGER LAROQUE»	50 000 francs CFP

ARTICLE 2 /

La dépense est imputable au budget 2022, chapitre 65 "Charges de gestion courante".

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

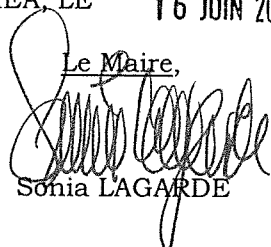
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 14 JUIN 2022

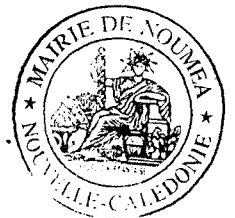
POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 16 JUIN 2022

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
D.V.C.E.S. (S.M.S.)	-	1
SGL (E.C.)	-	1
AFFICHAGE	-	1

Le Maire,

Sonia LAGARDE



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 17 JUIN 2022
au Commissaire Délégué
et notifié le
et ~~noté~~ publié le 20 JUIN 2022
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,


Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} adjoint au Maire
chargé de la coordination municipale,
des ressources humaines, de l'action éducative,
de l'insertion et de la prévention de la délinquance

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Subventions à caractère sportif 2022

Date de transmission de l'acte : 17/06/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 17/06/2022

Numéro de l'acte : 2022-545 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20220614-2022-545-DE

Date de décision : 14/06/2022

Acte transmis par : Céline NAVEAU ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. Subventions attribuées aux associations